



## Operation chirurgicale et anesthesie

Par **sandrine**, le **07/04/2010 à 12:32**

Bonjour,  
Voilà mon problème, ma fille a subi une intervention chirurgicale pour se faire recoller les oreilles il y a 3 ans (pas de protection juridique dans mon contrat d'habitation) elle a eu une anesthésie générale et en conséquence de celle-ci elle a eu une compression du nerf sciatique qui a provoqué une "abolition de l'achilléen", elle a de fortes chances d'avoir des conséquences physiques dans quelques années.  
Le protocole n'a pas été respecté convenablement pour ma fille car normalement ils doivent attacher les enfants de façon qu'ils ne bougent pas durant l'anesthésie et ensuite pour l'opération, ce qui a fait qu'elle avait la jambe gauche pliée quand elle s'est réveillée, ce qui n'aurait jamais dû se produire car ces causes n'étaient pas inscrites sur la décharge de l'anesthésiste. Ça lui a été très douloureux car elle ne pouvait pas poser son pied gauche, elle avait beaucoup de difficulté à monter les escaliers, elle a donc été suivie par un neurologue, un kinésithérapeute et fait un EMG (examen douloureux pour un enfant 8 ans et demi). Ma question : Ais-je un recours juridique possible après 3 ans, si oui à qui puis-je m'adresser et combien cela me coûtera-t-il d'engager la procédure ?  
Je vous remercie d'avance, et veuillez agréer l'expression de mes sincères salutations  
Mme teixeira-varziela sandrine